

Application de la fiche réglementaire

À l'attention des Infirmiers

FR
175

Que prévoit cette fiche ?

sesam-vitale



VEHIS  VITAL'ACT 3S

Nouvelle majoration infirmiers enfant

Contexte de l'évolution :

L'article 5.3 de l'avenant 6 à la convention infirmiers introduit la création d'une majoration pour la prise en charge des enfants de moins de 7 ans.

L'objectif de cette majoration est de prendre en compte la charge de travail de l'infirmier dans la prise en charge de ces jeunes enfants (transmission d'informations à l'entourage, temps passé auprès de l'enfant...).

Mis en œuvre :

Le code prestation suivant est créé :

- MIE : Majoration Infirmier Enfant.

Il doit obligatoirement être associé à l'un des actes support suivants :

- AMI
- AIS
- DI
- TLD
- TLL
- TLS

Paramètres de création d'acte*

Code de l'acte	MIE
Date pivot	01/01/2020
Nouveau tarif	3,15 €
Taux (régime général)	60%
Taux CRPCEN	80%

* ces paramètres sont à utiliser dans le cadre de la procédure générique « comment créer un acte » de votre TLA.

→ Rendez-vous sur olaqin.fr

Retrouvez toute l'actualité réglementaire sur notre site internet, rubrique « Actualité et support » puis « Actualité réglementaire »

Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de nos solutions TLA

→ [Donnez-nous votre avis](#)

Aidez-nous à mieux vous accompagner

[Cliquez](#) et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Olaqin